

DELIBERATION N°38-14
Adoptant les actions culturelles 2015 de la médiathèque

Séance du 22/10/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/10/14

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt deux octobre à quinze heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du Monsieur Jean-Paul FERREIRA, maire

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 votants : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
*CD : Conseiller(e) Délégué(e)

PRÉSENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alexis TIOUKA - Christian BLAISE - Liliane APPOLINAIRE (CD*) - Carmélita JEAN-JACQUES (CD*) - Muriel SABAYO (CD*) - Bruno APPOLINAIRE (CD*) - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Josette AUGUSTE.

ABSENTS : Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE).

SECRETARIE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que dans le cadre de sa politique culturelle et depuis 2006, la commune a décidé d'engager un programme sur le patrimoine et sur le chant et la danse, renforcé par l'obtention du label ville et pays d'art et d'histoire en décembre 2013. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années, la commune souhaite alors consolider ses actions d'animations culturelles, et ainsi pérenniser les liens qu'elle a pu nouer avec ses partenaires. C'est pourquoi, il est prévu en 2015 de répondre à ces attentes, avec la mise en place de nouveaux ateliers et spectacles.

Depuis 2012, la commune revalorise la thématique de la voix. La place de la voix devient un des fils conducteur de ses actions culturelles et tout particulièrement dans la programmation culturelle de la médiathèque. Cette thématique permet de jouer avec les mots sous des formes très variées, et s'adapte bien au kali'na, davantage parle qu'écrit. Le livre devient ludique, on transmet la connaissance, on raconte des histoires, on les partage en groupe, on les écoute sur cd, on assiste à des spectacles, les auteurs lisent à leur tour, les mots prennent vie, les chants s'élèvent, les émotions se lisent...

Au menu de 2015 : Ateliers tout public de découverte de l'artisanat, stage de danse, du cirque, des marionnettes, des spectacles, des projections de documentaires, des événements nationaux et la semaine de la voix.

Pour atteindre ces objectifs, le budget prévisionnel est estimé à 27000 € réparti de la façon suivante :

Budget prévisionnel des actions culturelles de la médiathèque				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Actions culturelles	27 000 €	Etat-DAC	21 000 €	78
		Conseil Général	3 500 €	13
		Commune	2 500 €	9
TOTAL	27 000 €	TOTAL	27 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui, à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Arrête le coût prévisionnel de cette opération à 27 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite le financement des partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

